

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 29 JUIIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie DURANDET, première adjointe au maire.

Date de convocation : 22 juin 2023

François NEBOUT empêché

MEMBRES PRESENTS :

Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWENANA, Mallory PEYRONAUD, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Annie MARAIS, Robert LECOCQ, Christophe MONTEIRO, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Christine DALLA VALLE.

POUVOIRS :

Annie MARAIS À Jérôme GRIMAL,
Robert LECOCQ À Isabelle BOURIAU,
Erika BONNEAU À Mallory PEYRONAUD,
Pascal BUCHEMEYER À Michel BONNEFOND,
Frédéric CROS À Sabrina BURON,
Christine DALLA VALLE À Sandra BISBAU.

MEMBRES ABSENTS :

Marie-Laure DUMONT, Hassen SFAR.

Monsieur André LANDREAU a été nommé secrétaire de séance

N° 2023-060- Finances - Affectation définitive des résultats 2022 foyer soleil

Par délibération n° 2023-013 de la résidence autonomie Foyer Soleil sur la base des résultats provisoires de l'exercice.

Après l'approbation du compte administratif 2022, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats 2022.

2022	Résultats provisoires de l'exercice	Résultats définitifs de l'exercice	Variation
Fonctionnement	102 872,35 €	102 872,35 €	0 €
Investissement (reports compris)	-11 020,97 €	-11 020,97 €	0 €

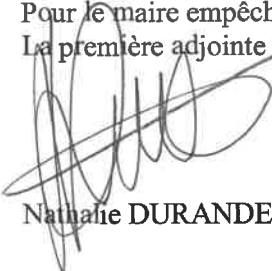
Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au compte administratif 2022 du budget de la résidence autonomie de la façon suivante :

- 11 020,97 € en recette d'investissement au chapitre 10 article 1068 pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- - 9731 52 € résultat d'investissement reporté article 001.
- 91 851,38 € en résultat de fonctionnement reporté article 002.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter la somme de 11 020,97 € en recette d'investissement au chapitre 10 article 1068 et la somme de 102 872,35 € en résultat de fonctionnement reporté article 002 au titre de l'exercice 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois.

Pour le maire empêché
La première adjointe au maire,



Nathalie DURANDET